

Glossaire des sigles de l' ASH ...

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

AVS-i : Auxiliaire de Vie Scolaire "individuel"

CDA (ou CDAPH) : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Cette commission valide (ou invalide) le projet personnalisé de scolarisation proposé pour l'élève en situation de handicap.

CDOEA : Commission Départementale d'Orientations vers les enseignements adaptés

Donne son avis sur les orientations en SEGPA (**Section**) **d'Enseignement Général et Professionnel Adapté** et/ ou en EREA (Enseignement régional adapté) pour décision par l'Inspecteur d'Académie puis proposition aux familles.

CLIS : Classe pour l'Inclusion Scolaire

- **CLIS 1** : classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole. Les CLIS 1 sont de loin les plus nombreuses.
- **CLIS 2** : classes destinées aux élèves en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés.
- **CLIS 3** : classes destinées aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés.
- **CLIS 4** : classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap.
- **CLIS TSA** : Clis pour les Troubles Spécifiques des Apprentissages
Un trouble spécifique est un trouble cognitif, développemental d'un ou de plusieurs apprentissages, durable et persistant.
- **CLIS TSL** : Clis pour les Troubles Sévères du Langage uniquement.

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

EPE : Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation

Elabore le projet personnalisé de scolarisation

ER : Enseignant Référent

Assure les relations avec les familles, réunit l'équipe de suivi de la scolarisation, en lien avec cette équipe, favorise la continuité, la mise en œuvre et procède à l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation.

ESS : Équipe de Suivi de la Scolarisation

Réalise l'évaluation diagnostique des besoins de l'élève, concourt à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé.

IEN-ASH : Inspecteur chargé de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des Élèves Handicapés

IME : Institut Médico-Éducatif

Les IME sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience mentale.

IMP : Institut Médico-Psychologique

Les Instituts Médico-pédagogiques accueillent les enfants jusqu'à 14 ans.

IMPRO :

Les Instituts Médico-Professionnels accueillent les jeunes de 12 à 20 ans et assurent une formation professionnelle.

ITEP : Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques

Les ITEP sont des établissements médico-éducatifs qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Guichet départemental unique pour les prises en compte des personnes en situation de handicap.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé**PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative****PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation****(S)EGPA : (Section) d'Enseignement Général et Professionnel Adapté**

Elles ont la charge de scolariser des jeunes dont les difficultés scolaires sont trop importantes pour leur permettre de tirer profit d'une scolarisation dans les classes ordinaires de collège.

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Les services d'éducation spéciale assurent un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans, en liaison avec les familles.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

Il s'agit de tous les dispositifs scolaires implantés en collège et lycée pour la scolarisation d'élèves en situation d'handicap ou de maladies invalidantes.

L'intitulé des ULIS correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves handicapés présentant des :

- **TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)
- **TED** : troubles envahissants du développement (dont l'autisme)
- **TFM** : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)
- **TFA** : troubles de la fonction auditive
- **TFV** : troubles de la fonction visuelle
- **TMA** : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante)".